



Éducation sexuelle et affective : Macron souhaite la mise en œuvre effective des séances pour tous les élèves

Christine Mateus

Éducation sexuelle et affective : Macron souhaite la mise en œuvre effective des séances pour tous les élèves

Le dernier rapport sur le sexisme en France du Haut conseil à l'égalité montre que la situation s'aggrave. Pour endiguer ce fléau, le président de la République a annoncé, ce mercredi, l'application effective de la loi de 2001 prévoyant 3 séances d'éducation sexuelle et sentimentale par an, pour tous les jeunes dans les établissements scolaires.

« Glaçant », « alarmant » ... Avant la remise au Président de la République, ce mercredi, du rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) sur l'état du sexisme en France, les adjectifs qualifiant ses résultats empruntent au champ lexical de l'inquiétude depuis qu'il a été rendu public lundi. Car c'est un fait : le sexisme ne recule pas, bien au contraire.

Emmanuel Macron a ainsi accepté plusieurs mesures du HCE pour l'endiguer, dont la régulation du numérique, la création d'une journée nationale contre le sexisme le 25 janvier ou encore la mise en œuvre effective des séances prévues par la loi sur l'éducation à la sexualité et à la vie affective, rebaptisées « Éducation à l'égalité ». Car les manifestations discriminant les femmes s'aggravent et les jeunes générations sont même les plus touchées. Les 25-43 ans en particulier.

Quid de ceux et celles qui les précèdent ? Qu'en pense la génération Z ultra-connectée, née avec le nouveau millénaire et cette loi vieille de plus de 20 ans, censée présenter « une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes » dans les établissements scolaires ? Très peu en ont bénéficié. Nous sommes allés à la rencontre de lycéens pour faire le point.

Une loi instaurée en juillet 2001, non respectée

« Non, j'ai bien eu des séances contre le harcèlement scolaire, une sensibilisation au sujet des réseaux sociaux mais pas sur ces thématiques... À part des cours sur la reproduction en SVT au collège bien sûr », fouille dans sa mémoire, Younes, élève de première dans le XV^e arrondissement de Paris. À côté de lui, ses camarades plongent aussi dans l'archéologie de leur scolarité. Non, ça ne leur dit rien non plus.

« Une association est venue une fois au collège pour nous parler des règles des filles, que cela ne devait pas être un tabou et que l'on ne devait pas les emm... avec ça, mais c'est tout », précise Antoine, 16 ans. « Et puis ça va, on n'est pas des talibans. On sait qu'il faut respecter les femmes. Pas besoin de cours pour ça », balaie Axel. « Oui même lorsque tu leur envoies tes dick pics (NDLR : photo de son pénis) », étouffe de rire Antoine.

C'est vrai ? Sourire gêné, le rouge aux joues, Axel se défend : « Ce sont des blagues. On le fait tous pour se marrer ». L'envoi de photos obscènes non sollicitées ou « cyber flashing » est une forme de harcèlement sexuel. Il tombe donc sous le coup de la loi et les cyber exhibitionnistes peuvent ainsi être punis de 30 000 euros d'amende et de deux ans d'emprisonnement. La « blague » est, en réalité, un



délict. Le savait-il ? « Mais pourquoi ? C'est n'importe quoi. On ne touche personne ! », éructe le lycéen. Donc, non il ne le savait pas et cela ne fut jamais évoqué dans son établissement. Pourtant, selon la loi Aubry du 4 juillet 2001, l'éducation à la sexualité et à la vie affective doit être dispensée « dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène ». Force est de constater que ce n'est pas le cas partout, loin de là. Révélé par Mediapart, un rapport (qui n'a pas été rendu public) de juillet 2021, diligenté par l'ancien ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer et mené par l'Inspection générale de l'éducation, montre que seulement 15 % de ces séances sont assurées à l'école et au lycée, moins de 20 % au collège.

Le manque de formation des enseignants et de moyens financiers parmi les principaux freins. De même, une enquête du collectif féministe [#NousToutes](#), réalisée entre 2021 et 2022, montrait que les élèves n'avaient eu, en moyenne, que 2,7 séances d'éducation à la vie sexuelle et affective, soit à peine 13 % des 21 séances qu'ils auraient dû avoir au cours de leur scolarité. Même constat de la part de Claire Hédon, la Défenseure des droits, qui pointait en novembre dernier dans un rapport le manque de formation des enseignants, de moyens financiers et la gestion des emplois du temps, comme principaux freins à la mise en œuvre de cet enseignement.

« Chez moi, on n'en parle pas. Ma famille est vietnamienne et ce n'est pas dans leur culture », contextualise Bao, en terminale dans le XIII^e arrondissement de Paris. « J'ai des amies avec qui j'en discute. Je suis leurs histoires avec les mecs et, parfois comment elles sont maltraitées par eux. J'entends aussi les réflexions quand elles sont habillées de telle ou telle manière. C'est injuste, mais au lycée c'est déjà trop tard. Il faudrait sensibiliser garçons et filles bien plus tôt », avance le lycéen qui va aussi chercher des informations, seul, dans des comptes Instagram comme [@jouissance.club](#).

Comme presque tous les lycéens sollicités, il n'a pas le souvenir d'avoir eu des séances d'éducation à la sexualité et à la vie affective chargées d'aider à lutter contre le sexisme, terreau potentiel de violences encore plus graves envers les femmes. De son côté, le nouveau ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye, avait devancé le président de la République en septembre : « la loi de 2001 nous enjoint de façon très claire de parler d'éducation à la sexualité », et « nous devons respecter la loi », confiait-il sur France Info. Le HCE recommande, lui, une obligation de résultat pour l'application de cette loi dans un délai de trois ans, et de « prévoir une sanction financière ». Le gouvernement ira-t-il jusque-là ? ■

